

68745



# NATIONS UNIES CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



PROVISOIRE  
E/CN.14/C.2/SR.7(VI)  
3 mars 1964  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Sixième session  
Addis-Abéba, 19 février - 3 mars 1964

## COMITE II

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA SEPTIEME SEANCE

tenue à la Maison de l'Afrique, à Addis-Abéba,  
le mercredi 26 février 1964, à 15h. 10

Président: M. ZAYATI (Tunisie)

Secrétaire: M. STAMENOVIC

SOMMAIRE: Conjoncture économique et sociale en Afrique et  
compte rendu de l'activité de la CEA

- e) iv) Logement (fin)
- g) Administration publique
- i) Formation

---

Les représentants qui désirent apporter des rectifications au présent compte rendu provisoire sont priés de les transcrire sur un exemplaire du compte rendu qu'ils devront faire parvenir le plus tôt possible à la Section de traduction, bureau 60. Au besoin, les rectifications pourront être envoyées par la poste après la session (Section de traduction, Commission économique pour l'Afrique, P.O. Box 3001, Addis-Abeba, Ethiopie); dans ce cas, elles devront parvenir le 30 avril 1964 au plus tard.

CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE EN AFRIQUE ET COMPTE RENDU  
DE L'ACTIVITE DE LA CEA (point 5 de l'ordre du jour)

(e) iv) Logement (E/CN.14/251) (fin)

M. BAKI (Algérie) signale qu'on a davantage besoin de conseils pratiques que d'études spécialisées étendues, générales ou détaillées. Le secrétariat devrait examiner les problèmes d'un pays donné ou d'un groupe de pays où règnent des conditions géographiques et sociales analogues et suggérer des solutions immédiatement applicables.

L'Algérie compte dix millions d'habitants, dont trois millions seulement vivent dans des logements modernes. Tout de suite après la guerre, qui a beaucoup aggravé le problème du logement en Algérie, le Gouvernement s'est lancé dans une politique de crédits pour le relogement des sinistrés; en 1963, il a consacré 200 millions de nouveaux francs au logement, et il envisage d'y consacrer à l'avenir des sommes substantielles. Etant donné la désorganisation qui a suivi le départ de presque tous les techniciens étrangers, et en raison des nombreux problèmes urgents qui se posaient au Gouvernement, il lui a été impossible de préparer un programme détaillé de logement, mais il espère être en mesure de le faire sous peu si la CEA veut bien lui prêter son concours.

Le problème de logement qui se pose à l'Afrique est urgent et ne pourra être résolu que par une action à l'échelon gouvernemental. L'Etat devra prendre presque entièrement en mains la question du logement et encourager la formation de coopératives de construction en leur fournissant facilités de crédit et terrains.

Des coopératives de ce genre ont été créées en Algérie. En outre, la nationalisation des terres a permis au Gouvernement de se lancer dans une politique à grande échelle d'aménagement urbain et rural.

L'Algérie est bien fournie en matières premières, mais elle a besoin de créer de nouvelles usines pour fabriquer des produits manufacturés. Elle espère y parvenir par une action commune avec les pays voisins qui ont des problèmes analogues. Jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de former elle-

même des techniciens, elle sera reconnaissante au secrétariat de tout le concours qu'il pourra lui apporter dans ce domaine.

M. TOURE (Guinée) déclare que les Etats africains pourraient résoudre leurs problèmes urgents de logement soit par des plans de logement à long terme, soit par l'amélioration des logements traditionnels existants. La Guinée a choisi la deuxième solution qui lui permet d'utiliser ses propres ressources et d'économiser des devises.

Le logement traditionnel est de deux types, urbain et rural, dont le premier a besoin d'être amélioré. La Guinée a créé des fabriques de briques, de tuiles, et de carrelages pour réduire ses importations de tôles ondulées et de tuiles. Elle a également entrepris la construction d'une cimenterie. Le Gouvernement a lancé un programme de crédit pour aider les membres les plus défavorisés de la société à améliorer leurs logements; il a aussi importé des maisons préfabriquées de Hollande, pour lesquelles on utilise toutefois le bois local de façon à économiser des devises. Le représentant de la Guinée propose que la CEA étudie les possibilités d'assistance aux pays qui améliorent leurs logements traditionnels.

M. RUSSELL (OMS), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare que son organisation s'occupe depuis longtemps d'habitat, question à laquelle, depuis 1961, la Direction des affaires sociales du Siège des Nations Unies et l'OMS portent un intérêt croissant; l'OMS a travaillé en étroite collaboration avec la CEA aux problèmes du logement en Afrique. Il a été décidé en 1963 qu'un spécialiste des questions d'hygiène publique serait détaché par l'OMS auprès de la Section de l'habitat, du bâtiment et de l'aménagement du secrétariat de la CEA. L'équipe de l'habitat doit concentrer ses efforts sur l'étude des divers types d'habitat traditionnel et de constructions des maisons, et sur les moyens de développer la construction de logements à bon marché, salubres et modernes. De nombreuses tentatives ont été faites pour construire en Afrique des logements à bon marché durables; toutes devront être examinées.

L'OMS s'intéresse aussi aux problèmes de l'habitat rural et va mener une enquête sur l'habitat rural dans la région orientale de la Méditerranée, qui comprend l'Ethiopie. Dans ce domaine, comme dans d'autres domaines intéressant l'habitat en Afrique, l'OMS travaillera en étroite collaboration avec la CEA.

M. TURIN (secrétariat) attire l'attention du Comité sur le rapport de la deuxième session du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification du Conseil économique et social (E/3858, E/C.6/25) et sur la note de couverture du rapport rédigée par la Direction des affaires sociales des Nations Unies.

Résumant les principales tendances, qui se sont dégagées au cours des délibérations, il constate que l'on a mis l'accent sur la nécessité, en matière de logement, de définir les objectifs des politiques nationales et des programmes à court et à long terme. Plusieurs représentants ont évoqué les difficultés auxquelles donne lieu le financement des programmes de logement; l'on a généralement reconnu que les gouvernements et les autorités locales devraient jouer un rôle important dans l'opération consistant à fournir des logements aux groupes dont les revenus sont les plus bas. On a invité la CEA à s'attacher davantage au problème de la production de matériaux locaux, pour qu'il soit possible de réduire les importations de matériaux de construction. On a insisté sur le fait qu'il serait souhaitable d'améliorer les logements traditionnels; tout en reconnaissant qu'il conviendrait peut-être d'accorder une priorité aux problèmes urbains du logement, le Comité estime qu'il y a lieu de ne pas négliger le problème du logement en milieu rural.

M. Turin regrette que les reproches, si légitimes soient-ils, adressés à la CEA, d'avoir entrepris des études générales et spéciales, aient pu provenir du seul pays membre qui en a reçu une assistance directe, l'Algérie. La CEA est toujours prête à aider tous les pays, dans la mesure de ses possibilités; mais, à vrai dire, elle doit surtout jouer un rôle de catalyseur.

Le PRESIDENT propose que le Comité prenne acte du Rapport sur les travaux dans les domaines de l'habitat, du bâtiment et de l'aménagement (E/CN.14/251) et prenne note des questions soulevées au cours du débat; il a également pris acte du rapport de la deuxième session du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification du Conseil économique et social (E/3838, E/C.6/25).

Il en est ainsi décidé

(g) Administration publique (E/CN.14/254)

M. LABERGE (secrétariat), présentant le Rapport sur les activités consacrées à l'administration publique (E/CN.14/254), fait remarquer que la Division de l'administration publique a été créée récemment, ce qui explique qu'elle ne se soit pas encore manifestée par des travaux importants en Afrique. Son rôle est d'améliorer l'appareil de l'Etat en renforçant la fonction publique, en élargissant les moyens de formation et en rationalisant les méthodes de fonctionnement des rouages de l'Etat.

En 1963, vingt-deux pays ont reçu une assistance technique en matière d'administration publique de la part de soixante-douze experts et l'on a exécuté les projets régionaux suivants : un voyage d'études sur la formation et l'administration publique en Afrique; un cours de formation pour fonctionnaires des affaires étrangères; un voyage d'études en Yougoslavie et en Inde pour fonctionnaires de l'administration locale; un cours de formation pour fonctionnaires des douanes d'expression anglaise en Afrique de l'Ouest. Le document "Programme de travail et ordre de priorité" prévoit l'accélération des projets régionaux en 1964/65.

L'orateur attire l'attention du Comité sur les services consultatifs que le secrétariat peut fournir aux gouvernements, sur leur demande. En 1963, il y a eu six missions de courte durée sur l'administration budgétaire et fiscale, son organisation et ses méthodes. Au fur et à mesure que la Division de l'administration publique prendra de l'extension, on espère qu'il sera possible de développer les activités du secrétariat dans ce domaine.

M. HAMID (Soudan) souligne combien les cycles d'études sur l'administration publique sont nécessaires, tous les pays indépendants depuis peu ayant à faire face au problème fondamental du remplacement des fonctionnaires métropolitains par des administrateurs locaux. L'indépendance ne sera pas réelle tant que l'administration publique ne se sera pas adaptée, dans sa structure comme dans son esprit, aux nouvelles conditions. Il est inévitable que le niveau de l'administration publique subisse une certaine baisse qui sera toutefois provisoire si l'on fait les efforts nécessaires pour y remédier.

Le Soudan a participé aux voyages d'études sur l'administration locale organisée en Yougoslavie et aux Indes à l'intention de fonctionnaires supérieurs. Les connaissances pratiques acquises au cours de ces voyages n'ont pas de prix. M. Hamid espère que l'on organisera d'autres voyages de ce genre.

Il apprécie l'aide que la CEA a donnée à divers gouvernements africains en leur envoyant des experts et des consultants en administration publique. Son Gouvernement se félicite de ce que la CEA, dans son programme de travail,

ait attaché une grande importance aux problèmes administratifs de la planification. Sans cours de formation en administration publique, les gouvernements africains seraient incapables de trouver le personnel administratif nécessaire. Le Gouvernement du Soudan a organisé sur le plan local des cycles d'études et des cours de formation en administration publique; la faculté de droit de Khartoum donne également des cours d'administration publique. Avec l'assistance des Nations Unies, le Soudan a créé un Institut d'administration publique qui forme des fonctionnaires de catégorie moyenne, tout en servant de lieu de rencontre et de discussion pour les fonctionnaires supérieurs.

L'orateur suggère que l'Institut africain de développement économique et de planification organise des cours d'administration publique en accordant une importance toute particulière à l'organisation et aux méthodes d'administration.

M. SAVI DE TOVE (Togo) pense que l'on pourrait prier la CEA d'aider les pays africains à normaliser, dans la mesure du possible, leurs nomenclatures et procédures douanières.

M. BAKI (Algérie) dit que la décentralisation administrative est un luxe que les pays en voie de développement ne peuvent pas s'offrir pour le moment. Il suggère que le secrétariat examine le problème de la centralisation de l'administration au niveau de la sous-région, en tenant compte des conditions sociales, politiques et économiques. Il pense qu'il est urgent de créer un centre de formation administrative à ce niveau.

M. BROUGH (Kenya) remercie la CEA de l'aide qu'elle a accordée à l'Afrique de l'est en matière d'administration publique.

Son Gouvernement a établi un Institut d'administration où plus de trois cents étudiants reçoivent une formation ayant trait aux divers aspects de l'administration locale et centrale. L'Institut a des cours pour fonctionnaires de classe supérieure et subalterne. Le Gouvernement du Kenya accueillerait volontiers à ces cours des étudiants d'autres pays africains.

Les trois Gouvernements d'Afrique de l'est envisagent également de créer une école de cadres pour l'Afrique de l'est; le Kenya serait heureux que d'autres pays africains s'associent à cette entreprise.

M. PECRIAUX (France) fait observer qu'une administration efficace est une condition préalable à la bonne exécution de tout plan de développement. Il se félicite que la CEA ait décidé de convoquer en 1964 une réunion des directeurs des écoles nationales d'administration publique, première étape dans l'examen des moyens d'adapter les structures administratives aux besoins du développement.

Si l'on veut obtenir une administration simple et efficace, il faut tenir compte de trois points principaux. Premièrement, les structures administratives doivent être adaptés à la mise en oeuvre des plans de développement; il faut maintenir un contact étroit entre les autorités locales et centrales. Deuxièmement, les méthodes administratives doivent être souples. Troisièmement, il faut inculquer au personnel administratif le sens du service public.

Il serait bon d'établir, au niveau national et sous-régional, des instituts polyvalents de formation à l'intention des fonctionnaires de l'administration publique qui n'ont reçu aucune formation spéciale. L'Afrique possède déjà des établissements d'enseignement secondaire qui pourraient servir de base à ce genre de formation. De toute façon, il est essentiel que cette formation se fasse en Afrique; les instituts traditionnels d'Europe et d'Amérique du Nord ne se prêtent pas à la formation d'administrateurs africains.

Le PRESIDENT invite les représentants des institutions spécialisées à prendre la parole.

M. REYNAUD (OIT) déclare que le BIT pourrait contribuer à l'organisation de ministères du travail et à celle d'institutions publiques comme les services de sécurité sociale, ainsi qu'à la formation de cadres moyens pour les institutions publiques. C'est ainsi qu'une équipe de spécialistes en administration a été envoyée au Congo (Léopoldville) pour aider le Gouvernement à mettre sur pied son ministère du travail.



M. OCHS (UNESCO) signale que les attributions de l'UNESCO en matière d'administration publique englobent la formation au niveau universitaire ou équivalent. L'UNESCO a collaboré au programme de formation de la CEA à l'occasion d'une étude sur l'Afrique du nord effectuée en 1963; elle s'intéresse à la réunion des directeurs des écoles nationales d'administration qui se tiendra en mai 1964 et qu'elle aidera à préparer. Il ne faut pas perdre de vue que la formation en administration publique doit toujours être liée à la planification de l'enseignement sous toutes ses formes.

M. KONE (Mali) parlant aussi au nom de la Mauritanie, déclare que les deux pays apprécieraient fort l'organisation d'un groupe chargé d'étudier l'harmonisation des législations douanières.

Des écoles d'administration ont été créées dans plusieurs pays africains, mais il faudrait coordonner leurs travaux.

M. LABERGE (secrétariat) exprime sa satisfaction devant l'intérêt que l'on porte à la recherche, condition préalable à l'organisation de stages ou de missions de formation.

Il est heureux de constater que la future réunion des directeurs d'écoles nationales d'administration soulève tant d'intérêt et il espère que de nombreux experts et représentants s'y rendront. Le problème de l'administration publique et celui de la formation étant inséparables, l'un et l'autre y seront examinés.

Après avoir envisagé la possibilité de faire figurer les questions d'administration publique au programme de l'Institut de développement économique et de planification de Dakar, le secrétariat a décidé que d'autres sujets devaient venir en priorité. L'administration publique pourrait toutefois être inscrite au programme par la suite.

Sur la question de la décentralisation, soulevée par le représentant de l'Algérie, M. Laberge est d'avis que chaque cas doit être étudié à la lumière des conditions locales. Des recherches préliminaires sont nécessaires pour décider si c'est l'administration centrale ou l'administration locale qui convient le mieux aux conditions d'un pays donné.

M. Laberge remercie le représentant du Kenya de son exposé sur le programme de formation en administration publique de son pays, et il espère que le Kenya participera activement à la réunion des directeurs des écoles d'administration publique. Il accueille avec satisfaction l'offre du Kenya de recevoir et de former des étudiants étrangers.

Il remercie l'observateur de la France de ses remarques, dont il sera tenu compte à l'avenir dans l'établissement des programmes. Une de ses suggestions est particulièrement intéressante : celle de la création à l'échelon national ou sous-régional, d'instituts polyvalents.

Enfin, M. Laberge note avec plaisir que l'OIT et l'UNESCO entendent continuer à travailler en étroite collaboration avec la CEA.

M. ALLEN (secrétariat) revenant sur l'intervention du représentant du Togo relative à la nécessité de normaliser les nomenclatures et procédures douanières, rappelle au Comité, que le Secrétaire exécutif a récemment invité onze pays à participer à un groupe d'études sur la normalisation des nomenclatures douanières et tarifaires.

En réponse à la question posée par le représentant du Mali, des progrès pourraient être réalisés en 1964 : des experts ont été chargés d'étudier les procédures communes de transit et la législation douanière commune en Afrique de l'ouest.

i) Formation (E/CN.14/258)

Le SECRETAIRE EXECUTIF déclare que la nouvelle Section de la formation ne s'occupera pas de l'enseignement proprement dit, mais fera porter tous ses efforts sur l'orientation professionnelle et la formation technique. Sa première tâche sera de publier un manuel des programmes et cours de formation existante. Le Secrétariat a envoyé à tous les membres et membres associés, ainsi qu'à des fondations et à des institutions bilatérales et multilatérales, des demandes d'information sur les moyens qu'ils peuvent offrir dans ce domaine. Les réponses reçues serviront de base à la rédaction de ce manuel; c'est pourquoi le Secrétaire exécutif espère que ces réponses lui parviendront dans les plus brefs délais.

La Section de la formation s'attachera ensuite à résoudre le problème du recrutement d'étudiants pour les écoles de formation. En effet, certaines facultés techniques africaines ont plus de professeurs que d'étudiants. Il appert que, si de nombreux pays sont prêts à accueillir des stagiaires, peu d'entre eux acceptent d'en envoyer dans d'autres pays africains. Il arrive fréquemment qu'on les envoie dans des instituts situés hors d'Afrique, où ils doivent souvent apprendre une nouvelle langue avant de commencer leurs études.

L'Afrique possède déjà 41 instituts, et pourtant le secrétariat reçoit fréquemment des demandes d'assistance pour en créer d'autres. L'essentiel est d'utiliser au mieux les moyens existants. Le Secrétaire exécutif prie donc les pays membres de communiquer au secrétariat les noms des étudiants désireux de recevoir une formation, pour lui permettre de tenir peu à peu un registre de candidatures. De leur côté, les pays devraient établir en la matière un budget avec des prévisions permettant, par extrapolation, de déterminer dans quelle mesure ils pourront à l'avenir satisfaire leurs besoins en personnel qualifié. Des questionnaires périodiques seront envoyés à chaque pays pour que le secrétariat dispose de renseignements, à jour sur les besoins. Il faudrait pour cela nommer des correspondants nationaux chargés de veiller à ce qu'il soit répondu aux questionnaires. Pour savoir s'il faut ou non du personnel étranger, il faudrait déterminer les aptitudes minimales requises pour chaque poste, puis calculer le nombre de candidats nationaux possédant ces aptitudes à un moment donné. Plus tard, le questionnaire pourrait être détaillé davantage pour donner des renseignements précis sur les besoins en personnel étranger. Le registre tenu au Ghana du nombre de personnes qualifiées, telles que médecins, disponibles chaque année, en est un exemple.

M. RIANASOLOMANA (Madagascar) déclare que son Gouvernement a déjà créé une commission de la formation et de l'emploi, qui adoptera les mesures proposées par le Secrétaire exécutif.

M. BRIGHT (Libéria), se référant au paragraphe 13 (f) du Rapport sur les activités de formation de la CEA (E/CN.14/258), signale que son pays n'a pas encore adopté la nomenclature de Bruxelles.

Il propose que le secrétariat organise également des cours sur la construction de routes et la topographie. Il communiquera à son gouvernement les propositions du Secrétaire exécutif.

Le SECRETAIRE EXECUTIF déclare que la CEA ne se propose nullement de dispenser elle-même toutes les formes d'enseignement. Le paragraphe 13 du rapport n'a d'autre objet que de donner quelques exemples. La CEA recevra les demandes et s'efforcera d'orienter les candidats vers les cours appropriés.

Ato ASSEFAW LEGGESE (Ethiopie) indique que son Gouvernement se conformera aux demandes du Secrétaire exécutif. Tout en prenant note des difficultés auxquelles a donné lieu l'application de la résolution 77(V) de la Commission, il tient à féliciter la Section de la formation de ce qu'elle est parvenue à faire. Il apprécie le concours apporté par l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions et il espère qu'un plus grand nombre de projets régionaux seront mis à exécution à l'avenir.

Il importe que le manuel que la Section compte publier contienne des renseignements très complets, y compris des indications sur la façon de choisir les candidats. Il conviendra de prévoir des candidats de remplacement, pour tenir compte des défaillances éventuelles.

Le représentant de l'Ethiopie se félicite du concours fourni par la Section de la formation pour coordonner les programmes bilatéraux. Elle devra continuer à faire connaître les moyens dont elle dispose, de manière que toutes les offres et toutes les demandes puissent être acheminées par le canal du secrétariat.

Le SECRETAIRE EXECUTIF insiste pour que les Etats membres envoient leurs demandes avant même la publication du manuel. Si une demande en faveur de tel ou tel candidat a déjà été adressée ailleurs, il y a lieu de le faire savoir, pour éviter qu'un autre candidat ne soit écarté éventuellement d'un poste.

M. KING (Sierra Leone) estime que, si certains pays préfèrent envoyer leurs étudiants à l'étranger, c'est que les renseignements manquent sur la qualité et le niveau des institutions africaines équivalentes. Peut-être la CEA pourrait-elle établir et diffuser une documentation sur les établissements existant en Afrique et le niveau de leur enseignement, ce qui aiderait les gouvernements à placer leurs candidats.

Le SECRETAIRE EXECUTIF signale que les universités et institutions africaines sont si étroitement calquées sur le modèle métropolitain que les niveaux en sont comparables, alors que les installations en sont souvent meilleures. Les gouvernements ont toujours la possibilité de consulter les représentants des institutions spécialisées dans leur pays. Il estime que l'Afrique doit faire confiance aux institutions africaines.

M. REYNAUD (OIT), prenant la parole sur l'invitation du Président, rappelle que son organisation s'intéresse à tous les problèmes de la formation professionnelle. Une liste complète et à jour, de ses projets africains a été envoyée récemment au secrétariat. L'OIT consacre à la formation professionnelle la moitié des crédits dont elle dispose pour l'assistance technique. Elle collabore étroitement avec l'UNESCO, qui s'occupe spécialement de l'enseignement scolaire, alors que l'OIT s'occupe des jeunes gens qui n'ont reçu aucune formation technique ainsi que des adultes qui travaillent.

Il importe que la formation professionnelle soit toujours adaptée aux besoins réels, pour qu'à la fin de sa formation le personnel soit certain de trouver du travail.

L'OIT pourrait conseiller les gouvernements sur la création ou la réorganisation de systèmes de formation, l'organisation de programmes et d'enquêtes de formation professionnelle, la détermination d'un ordre d'urgence, la création d'organismes de coordination sur le plan national, régional ou local. Elle pourrait aussi prêter son concours pour l'organisation de la formation en cours d'emploi, des programmes de formation accélérée à l'intention des travailleurs adultes et des stages de perfectionnement en vue de la promotion des travailleurs.

Pour conclure, M. Reynaud mentionne le Centre international de formation professionnelle et technique pour les pays en voie de développement qui vient d'être fondé à Turin. En 1965, ce Centre pourra recevoir 600 stagiaires par an; ultérieurement, il pourra en recevoir 2000.

M. DARWISH (République Arabe Unie) déclare que tous les établissements de formation de son pays sont à la disposition du Secrétaire exécutif, dont les propositions seront mises en application immédiatement.

M. BAILLY (Côte-d'Ivoire) estime que la principale raison qui milite contre l'envoi de stagiaires hors du continent africain est qu'ils perdent ainsi tout contact avec les réalités africaines. Aussi, y a-t-il lieu d'utiliser au maximum toutes les institutions africaines. Le Gouvernement ivoirien se conformera aux demandes du Secrétaire exécutif.

M. KONE (Mali) indique qu'il a pris acte des propositions du Secrétaire exécutif. Il espère que le Secrétaire exécutif pourra étudier les moyens de transformer en instituts d'élevage les trois établissements du Mali, à savoir le Centre zootechnique, le Laboratoire central vétérinaire et l'Ecole vétérinaire, afin de leur permettre de jouer pleinement le rôle d'établissement interafricain.

M. BAZABAS (Niger) s'associe au voeu exprimé par le représentant du Mali.

M. SEBTI (Maroc) déclare que son pays prendra des mesures conformes aux suggestions du Secrétaire exécutif. Il espère que le manuel sera très détaillé, car il arrive souvent que des stagiaires soient envoyés à l'étranger faute de renseignements sur les établissements africains. Le Maroc tient à offrir les moyens dont disposent toutes ses écoles de formation professionnelle et technique aux étudiants des autres pays africains; de son côté, il enverra des stagiaires marocains dans leurs établissements.

M. TOURE (Guinée) voudrait savoir quelle est la durée moyenne des périodes de formation pour fonctionnaires.

Le SECRETAIRE EXECUTIF répond que la durée des cours de formation dépend des aptitudes des candidats et des conditions que les institutions exigent. Au Congo (Brazzaville), par exemple, où l'on avait un besoin urgent de médecins, on a envoyé des assistants médicaux passer trois ans dans des écoles de médecine pour y obtenir le diplôme de docteur en médecine; plus de 60 médecins ont ainsi été formés depuis l'indépendance. Ce qui est important, c'est d'équilibrer les besoins actuels et les besoins futurs.

Il y a lieu de ne pas perdre de vue que les fonctionnaires administratifs ne représentent qu'une "superstructure"; ils ont besoin de subordonnés qualifiés. Il a été plus facile au Ghana de remplacer les Européens hautement qualifiés que les techniciens et les agents de maîtrise. Il importera de s'attacher constamment à former des techniciens des échelons intermédiaires et des échelons subalternes.

La séance est levée à 18h.25.